

**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DE
HAUTE NORMANDIE**

**SESSION PLÉNIÈRE
DU MERCREDI 14 OCTOBRE 2009**

**AVIS SUR
LES PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2010**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Rapporteur : Monsieur Yves BLOCH

PRÉAMBULE

Le rapport sur les orientations budgétaires présenté par le Président du Conseil Régional est destiné d'une part, à fixer les priorités qui seront affichées dans le budget primitif 2010 de la collectivité régionale Haut-Normandie, d'autre part, à donner des informations concernant la situation financière de cette collectivité.

A ce titre, le CESR se doit d'être particulièrement attentif quant aux objectifs fixés dans la mesure où ils participeront directement au développement de la Haute-Normandie.

Au préalable, il apparaît important d'apporter quelques précisions de sources statistiques concernant plus particulièrement la conjoncture économique de la Haute-Normandie 1 :

Au 2^{ème} trimestre 2009, le taux de chômage s'établit à 10,2% de la population active, en hausse de 0,7 point par rapport au trimestre précédent. Le taux régional est supérieur de 1,1 point au taux national. Sur un an, le taux de chômage s'accroît de 2,3 points dans la région et de 1,8 point au plan national.

Au 1^{er} trimestre 2009, l'emploi salarié du secteur privé non agricole recule de 1,7%. L'industrie et le commerce sont les secteurs les plus touchés (-2 % chacun) ; la diminution des effectifs affecte aussi les services (-1,7 %) et plus modérément la construction (-0,3 %). Entre le 31 mars 2008 et le 31 mars 2009, l'emploi salarié baisse de 0,8 % en Haute-Normandie. L'industrie subit toujours des pertes d'emplois (-4,6 %) tandis que dans la construction et les services, le nombre de salariés augmente respectivement de 2 % et 1,2 %. L'emploi se maintient dans le commerce (+0,4 %).

Au regard de ces quelques chiffres, le CESR fait le constat que la crise économique affecte durement l'emploi en Haute-Normandie et considère que tous les moyens à disposition doivent être mis en œuvre pour redynamiser l'économie régionale, et permettre ainsi le retour à l'emploi de nombreux hauts normands.

¹ Note de conjoncture régionale de l'INSEE à la date du 16 septembre 2009

A cet égard, le CESR émet le vœu que des moyens soient engagés pour amplifier l'effort déjà consenti par la Région en matière de formation professionnelle, afin notamment, de faciliter la mobilité professionnelle des haut-normands.

I - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2010 EN MATIÈRE DE RECETTES

Le budget régional se traduit par un taux d'épargne brute qui dépasse le taux moyen des régions de métropole. En 2008, ce taux représente 34% des recettes réelles de fonctionnement.

En euros par habitant, la Haute-Normandie occupe, au 31 décembre 2008, le 2ème rang des Régions françaises les moins endettées (hors Ile de France et Corse) et ce pour la quatrième année consécutive.

☛ Concernant la fiscalité

Les taux 2009 concernant ces trois taxes ont été les suivants :

	Foncier bâti	Foncier non bâti	Taxe professionnelle
Taux régional	4,42%	9,20%	2,61%
Taux moyen des Régions(hors IDF) ²	3,25%	7,74%	3,14%

Concernant les taux du foncier bâti et non bâti votés par la Région en 2009, force est de constater qu'ils sont encore supérieurs à la moyenne nationale des Régions. Il faut néanmoins noter que ces taux, maintenus en l'état depuis 2005, se rapprochent, au fil des années, du taux moyen des régions.

A l'inverse, concernant le taux de la taxe professionnelle, celui ci est toujours inférieur à la moyenne nationale des régions

² source DGCL – la fiscalité des régions en 2009

Depuis 2007, une dérogation a été accordée à la France jusqu'en 2009 ; elle permet aux régions de moduler une fraction de la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP). A la demande des Régions, une demande de prorogation de cette disposition est effectuée par la France auprès de la Communauté européenne. A titre conservatoire, il est proposé par le Président du Conseil régional (rapport distinct) de reconduire ce dispositif et donc cette recette à hauteur de 21 M€.

De façon générale, les lois de finances ont progressivement restreint la part des recettes fiscales prélevées par les régions. Ainsi par exemple, depuis 2007, il convient de retirer du produit fiscal attendu la somme de 5 M€, correspondant à l'estimation des effets du plafonnement de la taxe professionnelle à la charge de la Région (plafonnement à la valeur ajoutée à hauteur de 3,5% pour les entreprises).

Ce mouvement sera largement amplifié avec la suppression de la taxe professionnelle à partir du 1^{er} janvier 2010, annoncée par le Chef de l'Etat. Le texte transmis au cours de l'été 2009 aux associations d'élus prévoit la suppression de la part régionale des deux types de taxes foncières et le remplacement de la taxe professionnelle par une cotisation économique territoriale.

Pour le Président du Conseil régional, cela signifierait la « perte du pouvoir fiscal pour les élus régionaux[...]qui deviendraient des gestionnaires d'enveloppe et ne pourraient plus prendre aucune décision en matière de recettes ».

Une compensation serait prévue pour 2010, sans que le montant en soit connu à cette date.

Par précaution, le Président du Conseil régional propose d'inscrire en 2010 le montant de recettes fiscales notifié en 2009.

Le CESR, tout en reconnaissant l'intérêt d'une profonde réforme de la fiscalité pour les entreprises dans la compétition mondiale, estime dangereuse pour l'autonomie des collectivités la réforme engagée.

Le CESR partage l'inquiétude du Président du Conseil régional et demande en tout état de cause pour 2010 une compensation à l'euro près des recettes fiscales qui ne pourront plus être encaissées en raison de cette réforme.

☞ Concernant la fiscalité indirecte, le Président du Conseil Régional envisage en 2010 de :

- reconduire le tarif sur les cartes grises voté en 2009, soit 34€/cv,
- maintenir l'exonération à hauteur de 50% relative à la taxe sur les cartes grises des véhicules dits « propres » (électriques ou au gaz),
- reconduire le tarif de la taxe sur les permis de conduire à 0€.

☞ Concernant les dotations de l'Etat, le Président du Conseil Régional indique que l'évolution globale des dotations attribuées par l'Etat respectera, au titre de 2010, la norme que s'impose l'Etat, c'est à dire une indexation uniquement basée sur l'inflation.

Le plan national de relance a permis aux collectivités qui s'engagent à maintenir leur niveau d'investissement de rembourser par anticipation le Fonds de compensation pour la TVA (au terme d'un an et non de deux années). Cela a été le cas en 2009 pour le Conseil régional de Haute-Normandie sur la base des investissements consentis en 2008.

Une convention a été conclue avec le Préfet de région pour reconduire le dispositif cette année.

Au regard de cette nouvelle donne, les investissements 2009 étant inconnus, il n'est pas encore possible de savoir si la Région bénéficiera de ce remboursement anticipé ou non.

Par mesure de prudence, il est proposé en 2010 :

- de reconduire les montants notifiés au titre de 2009 pour l'ensemble des dotations hors FCTVA ;
- de ne pas inscrire de montant au titre du FCTVA, l'ajustement éventuel étant réalisé en DM ultérieurement.

☞ Concernant l'emprunt, rappelons que le montant inscrit au budget primitif doit être compris comme une autorisation d'ouverture d'emprunt.

En 2008, on constate une reprise de l'endettement qui passe de 77 M€ au 1^{er} janvier 2008 à 157 M€ au 31 décembre de la même année. La capacité de désendettement passe ainsi de 0,3 à 0,7 année.

Ce ratio demeure néanmoins satisfaisant par rapport aux autres Régions.

Le CESR partage la prudence de l'exécutif régional qui consiste à reconduire en 2010 les montants notifiés en 2009.

II - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2010 EN MATIÈRE DE DÉPENSES

A) Recommandations d'ordre général

Au regard de la situation financière de la Région, d'une part et des propositions adressées au Président du Conseil Régional le 24 juin 2009 d'autre part, le CESR souhaite que la Région réalise des investissements significatifs dans des secteurs d'avenir (infrastructures, outils de formation, secteurs en émergence,...).

L'appui aux filières régionales, par exemple à la nouvelle filière Energies, constitue à cet égard une démarche à saluer sur le plan de l'innovation et de l'emploi. Ces politiques doivent être poursuivies voire amplifiées.

Par ailleurs, le CESR souhaite que la Région accompagne, en 2010, toutes les actions pouvant participer à la sortie de crise et par là même permettre aux hauts-normands d'accéder à l'emploi. Dans ce cadre, un certain nombre de préconisations du CESR mériteraient d'être étudiées à l'occasion des orientations budgétaires 2010. Ces préconisations sont les suivantes :

1^{er}- Création, à l'initiative de la Région, de fonds régionaux pour l'emploi et le développement solidaire des territoires (financés par : la BDF, la CDC, OSEO, etc.).

Ces fonds pourraient avoir une action positive :

- en termes de diminution du recours à l'intérim (2^{ème} région après la Franche Comté) ;
- pour favoriser le développement de liens entre les PME et les grands groupes, comme le préconise le SRADT dans son axe 3.

En outre, les grands groupes, très fortement représentés en Haute-Normandie par rapport aux autres régions, pourraient avoir une action sur le plan des compétences humaines ou de la qualité des processus. Ceci permettrait de développer la qualité des prestations des sous traitants, d'accroître le recours à des PME régionales et donc, in fine, de stabiliser ou d'augmenter l'emploi dans ces mêmes PME.

2^{ème}- Soutien plus accentué de la Région :

- au développement de l'économie solidaire : cette forme d'économie est au cœur de nombreux enjeux d'intérêt général, à savoir : création d'emploi et d'activités, cohésion sociale et lutte contre l'exclusion, développement des territoires et protection de l'environnement.

Plusieurs soutiens peuvent être mobilisés pour amplifier le développement de l'économie solidaire :

- ☞ mettre en place un dispositif type « emploi/tremplin » pour le développement de l'emploi dans l'économie solidaire,

- ☞ bonifier les aides régionales existantes pour la création et le développement de l'emploi en faveur des entreprises solidaires. Dans ce cadre, le CESR note la proposition d'abonder le fonds de garantie « France Active Garantie » destiné à faciliter le financement d'entreprises et d'associations solidaires qui mettent en œuvre des actions d'insertion économique.
- en faveur de l'artisanat (au-delà des aides financières à l'investissement) afin :
 - ☞ d'une part de mieux faire connaître les dispositifs d'aides existantes aux artisans (soutien aux employeurs d'apprentis, stages individuels en entreprise à l'étranger par ex) ;
 - ☞ d'autre part de valoriser le tutorat en apportant une aide spécifique aux artisans qui prennent du temps pour accompagner une formation en alternance.

A ces préconisations liées plus particulièrement à la crise, le CESR souhaite mettre l'accent sur quatre autres préconisations liées à la formation et par là même à l'emploi qu'il serait utile de retenir dans le cadre de la préparation du Budget 2010. Ces préconisations sont les suivantes :

1^{er}- lier l'emploi et la formation. Dans ce cadre le CESR demande à la Région de prendre toutes les initiatives (formations, conseils, aides spécifiques...) dans le but de favoriser :

- la création d'emplois qualifiés à tous niveaux afin de répondre aux besoins d'une société en évolution,
- les échanges « enseignement- entreprises ». A ce propos, le CESR considère qu'il est important de développer les échanges pratiques, les stages et les conseils entre le monde de l'enseignement et les entreprises. Ces rencontres, échanges ou sensibilisations permettent de décloisonner ces deux sphères et de diffuser une meilleure connaissance des formations et des compétences requises. Cela aurait un impact positif sur l'emploi en assurant une meilleure adaptation réciproque.

2^{ème}- agir contre l'illettrisme.

De 2005 à 2007, le pourcentage de hauts normands (personnes âgées de 18 ans à 65 ans)³ ayant des difficultés à lire est passé de 10,5% à 13,7%. Ce chiffre est nettement supérieur à la moyenne nationale qui se situe à 9%.

Au regard de cette situation particulièrement préoccupante pour la Haute-Normandie, le CESR demande à la Région d'accompagner l'Etat, compétent dans ce domaine, dans sa lutte pour faire face à ce problème.

3^{ème}- aider le secteur associatif.

Vu le succès du dispositif « emploi/tremplin », le CESR propose de rétablir la ligne budgétaire pour développer l'emploi associatif, notamment dans ces temps de crise économique et financière. Il serait même nécessaire d'accroître les taux d'aide et d'assurer un soutien prolongé de l'aide consentie à ce titre (soutien pendant cinq ans au lieu de trois).

4^{ème}- Encourager la pratique régulière des langues

Pour mettre en œuvre les recommandations du SRADT, le CESR considère qu'il serait utile que le « 276 » améliore les dispositifs existants, notamment de la façon suivante :

- former les haut-normands dès le plus jeune âge voire dès la crèche ;
- augmenter la durée des séjours aidés pour les formations courtes (ex : dispositif : « Région sans frontières ») ;
- favoriser les séjours à l'étranger pour les personnes en formation continue.
- encourager les séjours linguistiques en Normandie. La mise en place d'un tel accueil constitue un facteur d'attractivité non négligeable à moyen et long terme pour la Haute-Normandie et une source d'activités économiques en elle même (hébergement, restauration, salaire des formateurs ...).

B) Recommandations d'ordre sectoriel

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE RÉGIONAL

Transports ferroviaires de voyageurs

Le CESR déplore l'absence d'information sur l'avancée des études concernant la liaison ferroviaire Rouen-Evreux, dont les résultats d'une première étude devaient lui être communiqués au cours du premier semestre de l'année 2009. Le CESR prend acte du fait que cette étude va être relancée, suite à un recrutement supplémentaire intervenu au sein du service Transports du Conseil Régional.

Transports et infrastructures

Le CESR souhaiterait savoir de quelle manière les préconisations qu'il a formulées dans son rapport sur les infrastructures en Haute Normandie pourraient être prises en compte par l'exécutif régional.

Le Conseil Régional pourrait exposer et expliquer au CESR ses choix en matière d'infrastructures et de financement sur la base des préconisations développées dans le rapport sur les infrastructures.

Aménagement du territoire

Le CESR prend acte.

QUALITÉ DE LA VIE ET DU LIEN SOCIAL

Logement

Le CESR demande à la Région de poursuivre l'action en faveur **d'opérations exemplaires en matière d'économie et de diversification d'énergie**, tant en ce qui concerne les opérations de constructions neuves en conjuguant les aides en fonction du niveau de consommation d'énergie, que pour les opérations d'amélioration du patrimoine existant en visant la performance énergétique des bâtiments, les aides étant proportionnées au niveau de réduction des consommations.

³ Source agence nationale de lutte contre l'illettrisme

Le CESR encourage la Région à **lancer régulièrement des appels à projets** en direction des promoteurs privés et des bailleurs sociaux afin de promouvoir les constructions économes en énergie.

Environnement

Le CESR a pris note de la pertinence et de l'importance des champs d'intervention de la Région dans ce domaine mais il attend un engagement et des plans d'actions forts pour leur mise en œuvre, et notamment concernant les deux axes suivants :

- il souhaite **que la Région mène une politique ambitieuse d'éducation à l'environnement et à la nature** ;
- à l'occasion du transfert de compétences de la création et de la gestion des réserves naturelles régionales de l'Etat à la Région, il encourage cette dernière **à mener une politique ambitieuse en la matière** et à la doter des moyens financiers nécessaires pour la mettre en place.

Culture

Le CESR reconnaît avec satisfaction la constante progression de la part du budget consacré à la culture et l'intervention croissante de la Région dans ce domaine.

Il souhaiterait, d'une part, que la Région se dote d'un outil **d'observation et d'évaluation des pratiques culturelles**, et d'autre part, qu'elle définisse une stratégie régionale pour accroître le rayonnement culturel national et international de la

Haute-Normandie notamment par une meilleure **structuration** des acteurs de la culture au sein d'un **Comité Régional de la Culture**.

De plus, le CESR souligne la nécessité de maintenir aux côtés des investissements de grands équipements, liés au Contrat de Projet, un fonds budgétaire réservé au fonctionnement prenant la forme éventuellement **d'un contrat de progrès** afin de permettre aux établissements culturels d'accompagner leur développement, leurs services aux publics et les mutations technologiques de nombreux secteurs (musique, livre, audiovisuel).

Enfin, il encourage la Région à poursuivre sa politique territoriale en la matière consistant à doter les pays et les agglomérations des moyens nécessaires à la mise en œuvre de schémas de développement culturel sur leur territoire.

Santé

Le CESR se félicite de la volonté, de la part de la Région, de proposer à la future Agence Régionale de Santé la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, dans le but de poursuivre son intervention dans ce domaine.

Par ailleurs, le secteur de la Santé Mentale connaît des difficultés dans notre région, aussi bien en ce qui concerne les structures spécialisées que les structures innovantes d'écoute et de soutien pour les populations concernées. Aussi, le CESR souhaite que le Conseil Régional, dans le cadre des territoires de projet, **soutienne financièrement ces structures innovantes** ainsi que le développement des points d'écoute jeunes et les lieux d'écoute mutuelle, outils de lutte contre l'isolement et l'exclusion sociale.

Le CESR encourage la Région à accroître ses investissements en faveur de **la prévention en matière de santé au travail**, pour faire de la Haute-Normandie une **région pilote dans la prévention du risque professionnel et de la souffrance au travail**.

Sport

Le CESR demande à la Région de favoriser **la pratique du sport pour tous** par **l'accès de tous aux équipements sportifs** (horaires d'ouverture plus amples, ouvertures des équipements hors temps scolaire, accessibilité ...).

Il demande également à la Région de mettre en place une **maison régionale des sports** dans le but d'héberger les ligues ou comités avec un faible nombre de licenciés, mutualiser les moyens administratifs, améliorer la communication...

Jeunesse

Le CESR ne peut que rappeler l'urgence d'engager une politique de la jeunesse pour permettre aux jeunes de construire leur devenir dans notre région. Pour ce faire, il rappelle les préconisations formulées dans son rapport prospectif « les modes de vie des jeunes en Haute-Normandie », à savoir :

- soutenir et développer une politique volontariste pour le logement des jeunes et notamment des étudiants ;
- développer des aides à la mobilité ;
- développer des actions d'éducation à la santé ;
- étendre le dispositif carte Région loisirs à tous les jeunes en lien avec les missions locales et PAIO ;
- soutenir et impulser toute initiative favorisant une qualité de vie étudiante.

Vie associative

L'Etat, à partir de l'année 2009, déconcentre la gestion des subventions du Conseil de Développement de la Vie Associative pour la confier à la future Direction Régionale de la Cohésion Sociale. Les subventions sont attribuées sous forme d'un appel à projets annuel.

Les projets doivent concerner des formations de bénévoles ou des actions expérimentales de développement de la vie associative.

Le CESR propose donc à la Région **d'abonder ce fonds sous le principe d'1 € de la Région pour 1 € de l'Etat**. Il encourage également la Région à veiller à la cohérence des divers appels à projets en direction des jeunes lancés par la puissance publique qu'il s'agisse de l'Etat, de la Région elle même ou de toute autre collectivité.

Parallèlement, les associations locales sont de plus en plus isolées faute de s'inscrire dans des réseaux régionaux ou nationaux. En réaction à cet état, ces mêmes associations s'adressent directement aux collectivités locales, de la commune à la Région.

Si le CESR reconnaît l'opportunité budgétaire de l'aide à la structuration du mouvement associatif, elle recommande à la Région :

- **d'augmenter le soutien aux têtes de réseau** qui n'a pas évolué depuis 2004,
- **de lever la clause d'impossibilité de cumul pour un même bénéficiaire des différents dispositifs d'aides régionales**. Cette clause empêche ces mêmes têtes de réseau de répondre favorablement aux appels à projets de la Région.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Développement économique et emploi

Concernant la transmission d'entreprises, le CESR indique que l'anticipation de la cession est primordiale. Cette capacité à anticiper est fondamentale pour favoriser le succès d'une transmission d'entreprise, et souvent, par voie de conséquence, sa pérennité.

Le CESR met l'accent sur l'importance de préparer la sortie de crise, en soutenant aujourd'hui notre tissu économique afin qu'il soit capable de répondre à la demande lorsque l'activité reprendra. A ce titre, il salue l'initiative de plate-forme d'orientation financière des PME pour la recherche d'investisseurs, renforcée par les missions à l'international de Normandie Développement. Soutenue par les deux Régions normandes, l'action de Normandie Développement doit s'inscrire pleinement dans une logique d'attractivité du territoire.

Le CESR se félicite de voir le Conseil Régional renforcer son appui à Science Action, dans un contexte où l'Etat se désengage du financement de cette association. La diffusion de la culture scientifique, à laquelle s'attache particulièrement Science Action, est un levier essentiel pour susciter l'intérêt du public, notamment jeune, pour le monde de la science.

Agriculture, pêche et forêt

Le CESR a noté avec intérêt que le Conseil Régional encourageait l'agriculture biologique dans le cadre de sa politique d'accompagnement des agriculteurs. Il l'engage à aller plus loin, en favorisant le développement d'une filière biologique régionale.

Dans le cadre de la filière forêt-bois, soutenue par le Conseil Régional, le CESR souligne l'importance du bois énergie comme alternative aux débouchés de la production forestière. Il estime que la valorisation des déchets bois pourrait faire l'objet d'une structuration en filière complète, de la récupération à la valorisation (en matériau de construction, par exemple), dans la mesure où la Haute Normandie dispose de tous les éléments sur son territoire pour la mise en place d'une telle filière.

Recherche et innovation

Le CESR rappelle que le croisement des compétences entre recherches académique et appliquée est rendu d'autant plus nécessaire par les mutations en cours ou à venir.

Pour renforcer le dynamisme et l'attractivité du territoire, la région doit bénéficier de pôles de recherche appliquée mais aussi de chercheurs de niveau international susceptibles d'accompagner l'émergence de technologies nouvelles.

Le CESR engage de nouveau le Conseil Régional à être particulièrement sélectif dans l'attribution d'allocations post-doctorales de recherche. Il rappelle que la durée de 12 mois, pendant laquelle le chercheur est employé par l'établissement de recherche, devrait être allongée de quelques mois, afin d'améliorer les chances pour les chercheurs d'être recruté par un laboratoire.

Tourisme

Le CESR préconise que des efforts soient menés concernant la problématique de l'accueil sur le territoire régional, particulièrement pour :

- l'accueil des jeunes (développement de l'accueil de jeunes européens dans le cadre de séjour linguistiques),

- l'accueil des professionnels (activités de congrès),
- l'accueil plus général en langue anglaise, ce qui suppose que soient assurées des formations en direction des acteurs de l'hôtellerie et du commerce notamment.

Le CESR insiste sur la nécessité de promouvoir différentes formes de tourisme en tirant parti des atouts dont bénéficie notre région :

- le tourisme de découverte économique (notamment le tourisme industriel),
- le tourisme d'affaire ;
- le tourisme vert (randonnées, activités équestres...).

Le développement de ces différentes formes de tourisme pourrait permettre au territoire normand de démarquer son offre de celles des autres régions françaises.

L'offre touristique normande pourrait s'étoffer avec la conception de séjours pré-organisés, à l'instar des produits que proposent déjà certaines autres régions françaises.

Les lieux d'accueil touristiques pourraient par ailleurs assurer la promotion des activités du territoire régional (présentation des grandes entreprises, activités des territoires...), par la diffusion de brochures par exemple.

ENSEIGNEMENT ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Formation professionnelle et apprentissage

Le CESR recommande à la région de prendre en charge les revenus de formation des apprentis lorsque les entreprises d'accueil sont touchées par la crise afin que les aléas de l'économie ne mettent pas en péril l'accès au diplôme visé.

Les départs à la retraite constituent un gisement d'emplois important. Le CESR propose de soutenir les entreprises dans la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à travers des actions de conseil sur la gestion des âges et la transmission des savoirs.

Le CESR suggère également :

- de mener des diagnostics sur la sécurisation des parcours professionnels auprès des très petites entreprises (TPE) ainsi que des Petites et moyennes entreprises (PME) afin d'évaluer leurs besoins ;
- d'orienter dans un second temps les salariés vers un accompagnement, en vue d'être aiguillés vers les dispositifs adéquats.

Le CESR propose, pour répondre aux besoins des salariés licenciés sur les territoires non urbains ou dans les petites entreprises ne bénéficiant pas de cellule de reclassement, la mise en place d'une plate forme téléphonique régionale.

Enfin, le CESR réitère la nécessité de mixer les publics (statut scolaire et apprentissage) dans certaines filières pour répondre à des besoins économiques lorsqu'il n'y a pas assez de candidats ou lorsqu'il y a une pénurie de places dans les lycées professionnels et les CFA.

Enseignement

L'acquisition des connaissances générales permet de s'adapter plus facilement aux métiers tout en favorisant l'insertion professionnelle et économique. Afin de contribuer à l'élévation du niveau de formation des jeunes et faciliter à tous les niveaux leur insertion professionnelle, le CESR suggère de mettre en place un dispositif de prévention du décrochage. Cette mesure accompagnerait les initiatives prises par les lycées au titre du décrochage scolaire et de l'insertion professionnelle des lycéens et des apprentis.

Deux types d'actions pourraient être proposés :

- des actions au titre du décrochage scolaire, qui seraient une aide méthodologique, une aide aux devoirs, un accompagnement à un soutien scolaire ;
- des actions au titre de l'insertion professionnelle qui prendraient la forme d'une sensibilisation aux techniques de recherche d'emploi, de simulation d'entretien d'embauche.

Les intervenants pourraient être des membres volontaires des équipes éducatives, des associations ou encore des intervenants extérieurs.

Le financement serait assuré :

- par des crédits régionaux délégués aux établissements sous forme de subvention forfaitaire ;
- avec une participation obligatoire des établissements ;
- avec la présentation d'un bilan financier, à l'issue de l'opération.

C) Recommandation à caractère transversal

Dans son intervention du 16 juin 2009, le Président du Conseil régional a évoqué ce que pourrait être le rôle du CESR en matière d'évaluation de la manière suivante : « Je pense qu'il serait intéressant que le CESR se penche sur un certain nombre de sujets des politiques régionales pour procéder à des évaluations ». Sur ce plan, le CESR aimerait que soit précisés :

- la mission qui pourrait lui être confiée ;
- les moyens nécessaires pour conduire ce type de mission (formation, ...).



En conclusion, le Conseil Economique et Social Régional donne acte à Monsieur le Président du Conseil Régional des orientations budgétaires pour l'année 2010, en souhaitant que les remarques du C.E.S.R. soient prises en compte dans l'élaboration du budget primitif 2010.

DÉCLARATION DES GROUPES

**DÉCLARATION DE MONSIEUR ROLAND BOURDAIS
AU TITRE DE L'UNION RÉGIONALE DES SYNDICATS CFDT
DE HAUTE-NORMANDIE RELATIF AU PROJET D'AVIS SUR LES
PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2010**

Le secteur de la santé mentale connaît des difficultés depuis fort longtemps dans notre région aussi bien en ce qui concerne les structures spécialisées (hospitalières) que les structures innovantes et de soutien pour les populations concernées.

Ceci dans l'indifférence générale.

La tendance actuelle serait plutôt une orientation vers une psychiatrie sécuritaire et pourquoi pas, à terme, à une flicchiatrie aux détriments des structures innovantes allant vers une écoute et une prise en charge soignante de la population de plus en plus en souffrance autant dans la vie au travail (nombreux suicides et déprime) autant dans la vie ordinaire de tous les jours.

**DÉCLARATION DE MONSIEUR JEAN-LOUIS MAILLARD
AU TITRE DE LA SECTION DE HAUTE-NORMANDIE DE LA FÉDÉRATION
SYNDICALE UNITAIRE RELATIF AU PROJET D'AVIS SUR LES
PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2010**

La crise économique a des répercussions sur la situation financière des collectivités, même si les régions apparaissent moins en difficulté que les départements.

Les collectivités doivent faire face à des dépenses indispensables aux besoins des populations et des territoires alors que beaucoup d'incertitudes pèsent sur leurs ressources. A cet égard, la suppression de la TP n'est pas seulement une mauvaise chose pour leur autonomie – justement la fiscalité locale souffre de grandes disparités et d'un déficit de péréquation – c'est aussi un manque à gagner et à terme la création d'une nouvelle injustice fiscale : les familles risquent d'en supporter le coût. En effet, ce sont les ménages les principaux contributeurs au budget de l'Etat et à celui des collectivités. Ils seront les victimes collatérales de ce nouvel allègement en faveur des entreprises.

Il faut souligner les responsabilités de l'Etat et du gouvernement en la matière avec une politique de cadeaux fiscaux aux privilégiés, une vision à court terme et un « tour de vis » aux collectivités dont les dotations augmenteront moins vite que l'inflation en 2010, selon les échos : *« cette évolution augure donc d'un net recul du pouvoir d'achat des collectivités locales. De quoi les acculer un peu plus à revoir certaines dépenses, notamment celles de personnel »*.

**DÉCLARATION DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE MALO AU TITRE DE LA
CONFÉDÉRATION PAYSANNE ET LA COORDINATION RURALE RELATIF
AU PROJET D'AVIS SUR LES PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES 2010**

Au nom de la confédération paysanne, je vais voter favorablement l'avis sur les orientations budgétaires.

Je regrette toutefois que l'accent n'ai pas été mis sur les difficultés que connaient le secteur agricole comme je l'ai évoqué avec le Président du Conseil Régional en début de séance.

Absent de la région les jours passés, je n'ai pas pu participer à la commission pour faire inscrire cette réflexion et je le regrette. Je tiens à préciser que nous ne demandons pas d'aide supplémentaire mais que nous voulons simplement que notre travail soit rémunéré à sa juste valeur et que cette rémunération nous permette de vivre.